

AVIS ADOPTÉ LE 24 FEVRIER 2026 PAR LES REPRÉSENTANTS LES PERSONNELS MEMBRES DE LA FORMATION SPECIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'ACADÉMIE DE LYON

AVIS	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
« L'intersyndicale demande la communication systématique des comptes rendus de visites d'établissements à l'ensemble des personnels des établissements concernés, par des moyens de diffusion adaptés (messagerie professionnelle, affichage, ENT ou autres supports internes). » <i>Vote : 10 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »</i>	L'administration indiquera, lors de l'envoi du compte-rendu de visite par courriel, aux chefs d'établissements et aux cheffes d'établissements qu'ils devront assurer un retour à tous les personnels de l'établissements.